

Programme canadien d'adaptation agricole



Le secteur agricole est en constante évolution et l'exploitation agricole est un secteur d'activité imprévisible. Pour être compétitif, il faut davantage de flexibilité et être en mesure de surmonter les nouveaux obstacles lorsque ceux-ci se présentent.

Le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) est une initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de cinq ans (2009-2014) et de 163 M\$. Ce programme fédéral encourage les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs et les détaillants à collaborer afin de trouver des solutions innovatrices à leurs préoccupations communes et à explorer de nouveaux débouchés.

L'objectif du PCAA est d'aider le secteur agricole à s'adapter et à demeurer compétitif. Les projets admissibles pourraient se trouver dans les domaines de la traçabilité, de l'environnement, des changements climatiques, du développement de la capacité, des ravageurs et des maladies, etc.

Le programme comporte des composantes nationales, régionales et multirégionales. Advenant que plus d'une province ou d'un territoire ont la même priorité, les projets pourraient être étudiés en fonction de leurs bénéfices collectifs généraux. Une hausse de la collaboration et la formation de nouvelles alliances représentent la clé des succès futurs.

Présenter une demande

Les propositions de projet doivent respecter les principes et les critères du Programme. Les demandeurs admissibles peuvent inclure les organisations et les associations de l'industrie, les coopératives, les offices de commercialisation, les groupes autochtones, les sociétés à but lucratif et les producteurs individuels.

Propositions d'envergure nationale

En ce qui a trait aux propositions de projet qui concernent des enjeux d'ordre national, il faut utiliser le formulaire de demande pour projets nationaux du PCAA disponible sur le site Web d'AAC.

Propositions d'envergure régionale ou multirégionale

Les conseils sectoriels de partout au Canada exécutent le PCAA dans leur province ou territoire respectif pour le compte d'AAC. Cette approche locale assure une plus grande responsabilité et une obligation de rendre compte du côté de l'industrie relativement aux besoins et aux défis de l'industrie agricole et agroalimentaire locale. Pour les propositions de projets régionaux ou multirégionaux (bénéfices collectifs), communiquez avec le conseil sectoriel de votre province ou territoire. En Colombie-Britannique, le PCAA est exécuté par la Investment Agriculture Foundation. Pour en apprendre davantage, veuillez consulter leur site Web à <http://www.iafbc.com/> ou composer le 250-356-1662.

Pour obtenir plus d'information sur le PCAA et ses critères, ou pour obtenir les coordonnées des conseils sectoriels des régions, veuillez consulter le site Web à www.agr.gc.ca/caap ou composer le 1-877-290-2188.



**Investment
Agriculture
Foundation**
of British Columbia



**Agriculture et
Agroalimentaire Canada**

**Agriculture and
Agri-Food Canada**